

donnée Pour une année de la pension generale de paix & d'alliance qu'il plaict au Roy [Ludwig XIII.] Nous donner eschue au Jo<sup>r</sup> de chandelleur [=2. Februar] ... [1616] de laquelle somme de &c Nous sommes contens & bien payes & y avons quicté & quictons sa Ma.<sup>te</sup> sond.<sup>t</sup> Tresorier [Pierre Chomel] & tous autres par la presente que Nous avons faict signer par nostre secretaire d'estat [=Landschreiber Christian Schön] & sceller du seau ord.<sup>re</sup> de ... [notre dit] Canton ...".

1) Platzaussparung für die Summenangabe

Vorlage, entworfen vermutlich von der franz. Ambassade zuhanden des Pensionenabholers bzw. -austeilers? Konrad III. Zurlauben.  
AH 95, 34 - Blatt 34<sup>v</sup> leer

22

[1684]

A

"MEMOIRE DU ROY [LUDWIG XIV.] POUR SERVIR D'INSTRUCTION [- WAFENSTILLSTAND VON REGENSBURG -]<sup>1</sup> AU S<sup>R</sup> [JEAN-ANTOINE DE MESMES] COMTE D'AVAUZ [FRANZ. AMBASSADOR IN HOLLAND] SUR LES PROPOSITIONS QUI DOIVENT ESTRE FAITES A SA MAJESTE PAR LES ESTATZ GENERAUX DES PROVINCES UNIES"

"Sa Maiesté ayant pris par les Lettres dud.<sup>t</sup> s.<sup>r</sup> Comte D'avaux que dans l'audiance que luy a demandé l'amb.<sup>eur</sup> des Estatz generaux des Provinces unies [Wilhelm Wassenaer, Heer van Starrenburg], Il doit donner a sa Ma.<sup>te</sup> de nouvelles assurances du desir sincere qu'ont lesd.<sup>s</sup> s.<sup>rs</sup> Estatz de contribuer par leurs soins et par leurs interpositions a un accommodement amiable des differens qu'il y a entre sa Ma.<sup>te</sup> et le Roy Catholique [Karl II. von Spanien] Et demander ensuite au nom desd.<sup>s</sup> Estatz qu'il plaise a sa Ma.<sup>te</sup> pour leur donner le moyen et le temps de faire reussir leurs bonnes intentions de leur vouloir accorder le terme de quatre mois ou au moins de deux mois Et de trouver bon que cependant toute sorte d'hostilités [- Krieg zwischen Frankreich einer- und Spanien und dem Röm. Reich anderseits -] viennent a cesser, sa Ma.<sup>te</sup> a jugé a propos de respondre seulement qu'Elle feroit toute la reflexion qu'une Si importante matiere peut meriter: Et que led.<sup>t</sup> s.<sup>r</sup> Comte D'avaux seroit au plustost informé des resolutions qu'Elle auroit pris pour en donner part auxd.<sup>s</sup> s.<sup>rs</sup> Estatz generaux.

C'est pour ce Sujet qu'Elle ordonne aud.<sup>t</sup> s.<sup>r</sup> Comte D'avaux de faire cognoistre auxd.<sup>s</sup> Estatz generaux, qu'Elle a tousiours le mesme desir qu'Elle a fait paroistre depuis longtemps de terminer par un prompt

accommodement tous les differentz qu'Elle a tant avec l'Espagne qu'avec l'Empire.

Que pour cet effect Elle persiste dans les offres qu'Elle a fait a Ratisbonne [vor dem Reichstag] d'affermir la tranquillité publique par une Treve de 20 années et aux conditions qui ont esté si souvent expliquées

Qu'Elle veut bien aussy a l'esgard de l'Espagne se contenter d'un des Equivalents qu'Elle a fait proposer le 28<sup>e</sup> octobre dernier [1683].

Que Si l'on n'en peut pas convenir aussy promptement qu'il seroit a desirer pour le bien de la Chrestienté Elle veut bien encore que la Treve de 20 années qu'Elle offre a l'Empire soit aussy pour l'Espagne: Et que led<sup>t</sup> s<sup>r</sup> Comte D'avaux est prest d'en signer le Traitté a la Haye, et le s<sup>r</sup> [Louis] Verjus [Comte de Crécy, franz. Ambassador beim Röm. Reich, Reichstag zu Regensburg] a Ratisbonne.

Qu'au cas qu'il se rencontre encore quelque retardement a l'acceptation de ces offres, sa Ma<sup>té</sup> veut bien consentir que si les Estatz generaux s'engagent presentement par un Traitté appuyé de la garantie du Roy d'Angleterre [Charles II.], et mesme de tous les Princes generalement qui y voudront entrer dans la suite du temps de faire agreer a l'Espagne dans deux ou trois mois l'un des Equivalents qu'Elle a fait proposer led<sup>t</sup> jour 28<sup>e</sup> Octobre dernier ou la Treve de 20 années, Elle fera cesser des a present tous actes d'hostilités contre les pays, villes et lieux appartenans a la Couronne d'Espagne en quelque endroit qu'ils soient scituez, a condition neantmoins que par le mesme Traitté Il soit encore stipulé qu'au cas que les Espagnols laissent passer led<sup>t</sup> temps de deux ou trois mois sans accepter l'un desd<sup>s</sup> Equivalens ou la Treve generale de 20 années, lesd<sup>s</sup> Estatz empescheront que les troupes qu'ils ont presentement en flandre ne puissent estre employées qu'a la Seule deffense des places [=Städte] qu'y possede le Roy Catholique, Qu'ils ne luy pourront aussy donner aucun secours partout ailleurs ny contre sa Majesté, ny contre ses Alliez [u.a. Schweden gemeint]: Et sa Ma.<sup>té</sup> s'obligera aussy de n'assieger ny de s'emparer d'aucune place des pays bas pour ... quelque raison que ce puisse estre: Et de plus de ne pouvoir faire la guerre dans le plat pays si les Espagnols s'en abstiennent de leur costé, sa Ma<sup>té</sup> se reservant de pouvoir porter ses armes partout ailleurs qu'ausd<sup>s</sup> pays bas jusqu'a ce que cette Couronne ayt restabli la paix qu'elle a rompu.

Que si lesd<sup>s</sup> Estatz generaux ne veulent pas entrer dans le susd<sup>t</sup> engagement: Et que se contentans d'employer seulement leurs pressantes instances a la Cour de Madrid pour la disposer a un accommodement amiable, Jls souhaitent de prendre avec sa Maiesté les mesures necessaires pour empescher qu'il n'arrive aucun changement dans les pays bas, Sa

Maiesté veut bien encore leur en faciliter les moyens: mais comme les deux mois qu'ils demandent pourroient luy donner de tres grands avantages sur les Espagnols: Et qu'en les employant aussi utilement qu'Elle le peut esperer Elle les reduiroit selon toutes les apparences dans la necessité d'accepter ses offres, et mesme de luy accorder les justes dedomagemens qu'Elle auroit a pretendre, Elle ne peut s'oster pendant ledit temps la liberté d'agir contre la Couronne ... d'Espagne, mais pour faire voir que son intention n'est pas de profiter de la faute que les Espagnols auroient fait de ne pas accepter Ses offres pour rompre la barriere par de nouvelles conquestes Elle veut bien consentir a une suspension d'armes en flandre tant que la presente guerre durera et de ne faire aucun siege ny s'emparer par quelque voye que ce puisse estre d'aucune des places qui appartiennent au Roy Catholique dans les pays bas, pourveu que lesd<sup>s</sup> Estatz generaux s'engagent pareillement par un Traitté qui sera presentement signé avec Eux a la Haye par led.<sup>t</sup> s.<sup>r</sup> Comte D'avaux et garanti par le Roy d'Angleterre, mesme par tous les Princes qui voudront dans la Suite du temps entrer dans la mesme obligation non seulement d'empescher que les troupes que lesd.<sup>s</sup> Estatz ont presentement en flandre ne puissent estre employées qu'a la deffence des places que le Roy Catholique possede dans lesd<sup>t</sup> pays bas, mais mesme de ne pouvoir donner aucun autre secours a la Couronne d'Espagne en quelqu'autre pays que ce puisse estre, ny agir directement ou jndirectement contre sa Ma<sup>té</sup> ou ses Alliez, Elle veut bien aussy s'obliger de ne pouvoir faire aucun autre acte d'hostilité dans les pays bas pourveu que les Espagnols s'en abstiennent pareillement Et quand Jls voudroient y continuer la guerre Elle promettra de ne la faire que dans le plat pays en sorte que la barriere n'en pourra recevoir aucun changement

Jl adioustera que sa Ma<sup>te</sup> a pleinement satisfait par tant d'offres raisonnables et tant d'expediens si facils a ce que pouvoit exiger d'Elle, le desir qu'Elle a de procurer le bien general de la Chrestienté: Et qu'Elle l'a voulu rendre d'autant plus public qu'il n'y a personne qui puisse douter des grands avantages que le bon estat de ses armées, de ses places et de ses Alliances [wobei u.a. sicher auch an das Bündnis mit den eidg. Orten zu denken ist] luy peut promettre de la continuation de la guerre que l'Espagne luy a declarée: Mais que si Enfin la Maison d'[Habsburg-]Autriche et ses Alliez ne veulent pas profiter des derniers offres que sa Ma<sup>té</sup> fait par ... ce Memoire, ce ne sera qu'a eux qu'on pourra imputer tous les malheurs et toutes les desolations d'une guerre qu'ils auroient pu faire finir par les moyens qu'Elle leur ouvre Et qu'apres avoir epuisé toutes les facilités qu'on pouvoit raisonnablement desirer d'Elle Elle scaura se servir plus utilement des derniers moyens que Dieu luy a mis en mains pour faire va-

loir ses droits et la justice de ses pretensions."

- 1) s. Rott/Représentation VIII 375 Reg.: Trêves de vingt ans conclues à Ratisbonne, le 15 août 1684 etc.

---

Kopie, vermutlich von der franz. Ambassade für den Zuger Stadt- und Amtsrat **Beat Jakob I. Zurlauben** bestimmt.  
AH 95, 35-38 - Blatt 38<sup>v</sup> leer

## 23

1618 August 4., Maienfeld

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOR IN BÜNDEN, ETIENNE] GUEFFIER,  
[AN DEN ZUGER STADT- UND AMTSRAT KONRAD III. ZURLAUBEN]  
BEN]

---

"J'ay receu avec beaucoup de contentement vostre lettre du 2.<sup>e</sup> de ce mois ce matin sur les neuf heures, bien aise d'entendre que vous ayez vu la mienne du 25<sup>e</sup><sup>1</sup>, et de scavoir une adresse seure pour vous pouvoir doresnavant escrire, a scavoir du s.<sup>r</sup> david Vertmuller [=Werdmüller, in Zürich]: Ce sera donc par luy que vous aurez a l'advenir de mes nouvelles (aultant que l'estat ou ... [seront] les affaires en ce pais ... le pourra permettre[]); Tout y estant si embrouillé [-Bündnerwirren!-], que nul homme de bien, de quelque qualité qu'il soit, n'y peult tantost plus deumeurer en seureté, durant ... [ce furieux attroupement] de populace, conduite par une troupe de predicants, qui n'ont po.<sup>r</sup> leur Religion, que ... [séditions], destructions de familles, ruine de Religion et d'estat en ceste pauvre patrie des Grisons, qu'ils monstrent bien avoir dessein de mettre en totale ruine. Vous verrez par le Manifeste qu'ils ont faict, dont Je vous envoie copie, la ... [cause] de leur souslevement, Je ne vous diray point ce qui en est ensuivy depuis pour ce que Je croy que vous l'aurez entendu d'ailleurs. Leurs procedures estans si cruelles et barbares, qu'il n'y a celuy qui n'en ayt horreur, po.<sup>r</sup> leurs desseins la voix publique est, qu'ils vont a l'extermination de l'evesche de Coire [dem damals Bischof Johann V. Flugli vorstand], et de la Religion Catholique en ce pais: N'y ayant pas encore huict Jours ... [qu'une] Compagnie de protestans, parmy lesq<sup>ls</sup>, estoit un desd.<sup>s</sup> predicants, Jl fut beu a luy, comme si desia Jl eust este Evesque de Coire, de scavoir si toutes ... [ces] esmeutes se font avec participation des conseils et deniers de Venise, ... [à ce que] l'on dit, Je ne puis vous en asseurer, Mais Je vous diray que ces Jours passez quelques Ministres s'estans enyvrez; l'on entendit en leurs discours, qu'ils disoient, que Santo Marco [Ve-